

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1497

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Projet d'aménagement des Balcons de Sermenaz - Ouverture de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Appell

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1497**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Projet d'aménagement des Balcons de Sermenaz - Ouverture de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ville nouvelle de Rillieux la Pape fait l'objet, dans le cadre de la politique nationale des grands projets de ville (GPV), d'un projet de renouvellement urbain.

Le tènement des Balcons de Sermenaz, ancien terrain militaire, est situé sur la partie inachevée de la zone à urbaniser en priorité (ZUP) qui aurait dû s'étendre initialement jusqu'aux limites départementales.

Le projet urbain approuvé dans le cadre du GPV propose d'y composer un quartier situé en entrée de ville, entre l'avenue Leclerc et la zone d'activités de Sermenaz, en cours d'achèvement, qui se développe entre le lycée Camus et l'usine d'incinération des déchets, avec une accroche aux quartiers existants comme celui du Maréchal Lyautey, support d'un projet de renouvellement urbain.

Les partenaires publics ont pris la décision de développer ce quartier urbain dans le respect des principes de mixité sociale et fonctionnelle et de développement durable, tant pour le projet urbain que pour les futures constructions.

Il s'y développera ainsi différentes typologies d'habitat en matière de logement social locatif, d'accession abordable et intermédiaire et d'accession libre.

Un programme d'études de faisabilité opérationnelle a été réalisé afin de définir les conditions urbaines, techniques et financières du projet d'aménagement et de vérifier les modalités de réalisation de l'opération. Celle-ci s'inscrit dans la politique globale de la Communauté urbaine de Lyon en termes de développement durable, avec une prise en compte des aspects sociaux (concertation autour du projet et actions du GPV, diversification de l'offre logements) et des aspects environnementaux (politique des déplacements, gestion de l'eau, qualité environnementale des bâtiments).

Il convient désormais d'ouvrir la concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement, au sens de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer les habitants, les associations et les autres personnes concernées pendant la durée d'élaboration du projet.

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- offrir une diversité de typologies d'habitats, et favoriser la mixité sociale,
- créer une agrafe urbaine autour de la place Maréchal Lyautey permettant une relation forte avec le bâti existant,
- améliorer le maillage viaire en :
 - . articulant les voies publiques et le mail projeté avec le réseau de voirie de la ville nouvelle,
 - . confortant l'axe Teyssonnière pour une pénétration depuis le parc dans le nouveau quartier et ainsi faciliter l'accès à la ville nouvelle depuis le quartier des Brosses,
 - . affirmant une liaison douce, en limite d'urbanisation, dans le prolongement des cheminements existants pour favoriser la relation du nouveau quartier avec le parc,

- mettre en valeur la topographie du site par l'intermédiaire d'une voirie en balcon.

Le projet devrait permettre d'accueillir un programme de construction d'environ 39 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON). Cette offre en logements sera développée à travers des programmes intermédiaires (du type R+2+A ou R+3+A) et des programmes collectifs (variant du R+3+A au R+5+A).

Le parti pris d'aménagement est basé sur un réseau viaire en diagonale, mettant en relation l'avenue de l'Europe et le futur parc de Sermenaz. L'opération des Balcons de Sermenaz sera ainsi traversée par une large coulée verte aboutissant au futur parc. Celle-ci sera prolongée au nord-ouest par un nouveau traitement des abords du gymnase et du collège ainsi que par une promenade bordant la place du Maréchal Lyautey.

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

Un dossier sera mis à la disposition du public :

- à la mairie de Rillieux la Pape, 165, rue Ampère : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le samedi de 8 h 30 à 11 h 45,
- à l'accueil de l'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon, 20, rue du Lac à Lyon 3° : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

Ce dossier comprendra notamment :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce document pourra être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

Il est proposé que la concertation débute à partir du mois de juin 2010 et reste ouverte jusqu'au mois d'août 2010.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché à la mairie de Rillieux la Pape et à la Communauté urbaine.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement du quartier des balcons de Sermenaz à Rillieux la Pape, l'ouverture et les modalités de la concertation.

2° - Autorise monsieur le président à ouvrir la concertation préalable en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.